

Comment mettre en place les dispositifs de conciliation locale dans les établissements ?

Contexte

Dans le cadre d'une volonté croissante de favoriser le dialogue et la résolution pacifique des conflits au sein des établissements, il est essentiel de mettre en place des dispositifs de conciliation locale. Ces dispositifs visent à instaurer un climat sain et harmonieux au sein de l'établissement en permettant aux parties impliquées de trouver des solutions mutuellement acceptables. Des recommandations sont données aux établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux pour l'organisation et la mise en place du dispositif de conciliation locale. Pour rappel, ces structures ne peuvent saisir le médiateur régional ou interrégional que si elles ont mis en place ce dispositif et que celui-ci n'a pas permis de résoudre un conflit entre professionnels, opposant soit un agent à sa hiérarchie, soit des personnels entre eux dans le cadre. Cependant, la mise en place de tels dispositifs nécessite une compréhension approfondie de leurs principes et de leur fonctionnement. Afin d'aider les acteurs concernés à acquérir les compétences nécessaires, il est prévu de mettre en place une formation sur la façon de mettre en place les dispositifs de conciliation locale dans les établissements.

Objectifs

- Connaître les outils de la résolution de conflits internes dans le contexte de la CME ou sous-commission (décret N° 2019-897 du 28 août 2019, note DGOS du 29 mars 2022)
- Découvrir des outils de communication adaptés et pertinents en situation de conflit ou de négociation
- Disposer d'une méthodologie d'intervention structurée

Renseignements complémentaires

Contact : Florence Bocquel (f.bocquel@anfh.fr)

Exercice
2024

Code de formation
ENC10

Nature
AFR

Organisé par
Marché en cours

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences